

Décapage mécanique de peintures contenant des PCB

L'essentiel en bref

- Jusqu'au milieu des années 1970, les polychlorobiphényles (PCB) ont été utilisés comme plastifiants dans les masses d'étanchéité des joints ainsi que dans les peintures et vernis. Les PCB peuvent être contaminés par des dioxines en cas de températures élevées (dès 250 °C selon la littérature).
- La teneur en PCB des peintures varie fortement et peut atteindre plusieurs dizaines de milliers de ppm.
- Les PCB pénètrent dans le corps en cas d'inhalation de poussières contaminées ou d'absorption par la peau non protégée.
- La très lente résorption des PCB dans le corps contribue à leur accumulation.
- En présence d'amiante, les règles de sécurité correspondantes doivent être respectées.

Préparation du travail

Détermination des dangers

Avant le début des travaux, déterminez si des polluants du bâtiment dangereux pour la santé sont présents. En plus des PCB, vérifiez également l'absence d'autres substances nocives tels que l'amiante, le plomb ou le chrome.

Instruction

Instruisez le personnel sur les risques des PCB et sur les méthodes de travail (déconstruction et élimination) avant le début des travaux. Définissez et instruisez également l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI) et la procédure à suivre pour entrer et sortir de la zone contaminée en respectant les règles d'hygiène édictées au verso.

Zone de travail

- Réglementez l'accès et interdisez l'accès à la zone de travail aux tiers. Apposez un panneau d'accès interdit.
- Créez une zone avec sas et extracteur d'air muni d'un dispositif de filtration (zone noire-blanche). Sans nécessité de charbon actif du point de vue de la sécurité au travail.

Le décapage mécanique de peintures peut, selon la technique utilisée, générer des concentrations élevées de poussière et de PCB. En cas de températures élevées, il existe en outre un risque d'apparition de dioxines.



1 Assainissement: extracteur d'air et sas à l'entrée de la zone



2 Assainissement: ponceuse de sol avec aspiration à la source

EPI (équipements de protection individuelle)

- Protection des voies respiratoires. Systèmes à surpression: appareils isolants à adduction d'air frais ou appareils filtrants à ventilation assistée, classe TH3P au minimum.
- Protection contre la poussière: combinaisons à capuche à usage unique de catégorie III, type 5/6.
- Gants en nitrile ou caoutchouc butyle (EN 374, type A).
- Toutes les zones de transition, par exemple entre la combinaison et les gants, doivent être recouvertes de ruban adhésif (fig. 3).

Équipements techniques, matériel et outils

- Utilisez des équipements tels que des fraiseuses ou des ponceuses avec aspiration à la source. Pour les travaux de grande ampleur, employez des équipements de travail appropriés, afin de prévenir les contraintes physiques dues par exemple à une durée prolongée en position à genoux ou à des vibrations sur les mains et les bras (fig. 2).
- Mettez à disposition le matériel nécessaire pour délimiter la zone d'assainissement (film plastique indéchirable, lattes en bois, ruban adhésif) ainsi que des extracteurs d'air, des dépoussiéreurs et le sas.
- Utilisez un aspirateur industriel de classe H selon la norme SN EN 60335-2-69.

Exécution des travaux

N'utilisez pas d'équipements de travail dégageant de la chaleur, par exemple un pistolet à air chaud, un chalumeau ou une méthode de ponçage provoquant des étincelles. Les déchets doivent être emballés de façon à ne pas libérer de poussière lorsqu'ils sont évacués de la zone de travail.

Règles d'hygiène

- Lors du retrait de la combinaison à usage unique, continuez à porter le masque de protection respiratoire et veillez à ne pas salir les vêtements.
- Organisez le nettoyage de la protection respiratoire de sorte qu'il puisse être effectué sur place.
- Installez un poste de lavage. Lavez-vous les mains avant chaque pause.
- Ne consommez ou ne conservez pas de boissons ou d'aliments dans la zone de travail ou dans la zone contaminée.

Fin des travaux

Nettoyage et entretien

À la fin des travaux, la poussière visible doit être éliminée de la zone de travail par voie humide ou au moyen d'un aspirateur de classe H. Nettoyez également les équipements de travail dans les règles de l'art. L'entretien des appareils de protection respiratoire doit être effectué régulièrement et conformément aux indications du fabricant.

Élimination des déchets

Les déchets contenant des PCB doivent être éliminés dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions cantonales correspondantes.



3 Protection respiratoire indépendante de l'air ambiant ou appareils filtrants à ventilation assistée, combinaison à usage unique et gants de protection



4 Ponceuse manuelle avec aspiration à la source



Informations complémentaires

www.suva.ch/polluants-du-batiment

Ordonnance sur les travaux de construction
(RS 832.311.141)

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
tél. 058 411 12 12, genie.civil@suva.ch